

## ÉDITORIAL

Le conseil d'administration de la SFRP nous a donné le 3 octobre dernier son accord pour la réalisation d'un numéro supplémentaire pour l'année 1997. Qu'il en soit remercié. Voici donc le premier Numéro 5 de notre journal.

Cet événement témoigne de la bonne santé de *Radioprotection*, et cette bonne santé, nous vous la devons. En nous soumettant de plus en plus d'articles, vous nous témoignez de votre confiance, et ceci ne peut qu'augmenter le rayonnement de *Radioprotection* en France et à l'étranger.

Il vous faut continuer dans cette voie.

Nous avons regroupé dans ce numéro des articles traitant de recherches liées à la contamination interne et à sa dosimétrie, essentiellement autour des actinides. Ce numéro témoigne donc de la prise en compte par les industriels et chercheurs français de la nouvelle approche de la Commission internationale de protection radiologique, reprise par la directive du 13 mai 1996 de la communauté européenne, qui traite de la notion de dose par unité d'incorporation (DPUI) spécifique.

Cette notion paraît ne pas être suffisamment expliquée.

Lorsque nous connaissons bien la biocinétique d'un composé, il est demandé maintenant d'utiliser le résultat des recherches pour établir les coefficients de dose qui permettront la surveillance des travailleurs. Ces coefficients de dose seront spécifiques au site ou au procédé. À partir de ces coefficients seront déterminées des limites annuelles d'incorporation (LAI) spécifiques. Qu'on se rassure : ni la CIPR, ni la directive européenne ne veulent supprimer la LAI, outil opérationnel. Elles modifient tout simplement la manière de les calculer. Lorsque les informations seront insuffisantes, on continuera d'utiliser pour les calculer les coefficients de dose par défaut, comme par le passé. Lorsque les informations seront précises, on les calculera sur la base de ces informations : ce seront des LAI spécifiques. Ces informations précises proviendront soit de la recherche, soit du retour d'expérience. Enfin, il appartiendra aux autorités compétentes de juger le bien fondé des limites ainsi proposées ; il n'y aura donc aucun laxisme.

Cette démarche ne va ni à l'encontre des travailleurs, ni à l'encontre des industriels. C'est une voie moderne de gestion des irradiations que les spécialistes des irradiations externes appellent tout simplement l'optimisation. Avec la justification et la limitation, l'optimisation est l'un des trois principes sur lesquels est basé notre système de radioprotection.

Henri MÉTIVIER  
Président du comité de la revue